



<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL</b> Séance du 23 mai 2017</p>
--

L'an deux mil dix-sept, le 23 mai à 18 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseiller.ères en exercice :	23
Nombre de présent.es :	17
Nombre de votant.es :	21
Date de la convocation :	18 mai 2017
Date d'affichage du compte-rendu :	30 mai 2017

**PRÉSENT-E-S** : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :  
Mr COULON Serge qui donne procuration à Mr GRAS Christian  
Mme MEHAMEDI Dalila qui donne procuration à Mme GUIBELIN Marie-Rose  
Mme PERRON Agnès qui donne procuration à Mr ALBERTINI André  
Mme PROST Bérangère qui donne procuration à Mme SAUCE Magali

**ABSENT-E-S** : Mr GAILLARD Lylian – Mme ROSSETTO Annie

Madame GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

## ORDRE DU JOUR

**I – QUARTIER DURABLE LES VERGERS** : Présentation et approbation de l'avant-projet.

**II – ÉLÉCTIONS LEGISLATIVES** : 11 et 18 juin 2017 – Permanences des élus.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**QD N°1 – COMPTABILITÉ** : Renouvellement ligne de trésorerie.

**QD N°2 – PERSONNEL COMMUNAL** : Transformation de poste.

**QD N°3 – Ecole de Musique Tavaux Abergement la Ronce Damparis (EMTAD)**. Participation communale à une première inscription.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Exposition musée des Beaux-Arts à Lons le Saunier.

## I – QUARTIER DURABLE LES VERGERS : Présentation et approbation de l'avant-projet.

Le projet aurait dû avancer plus vite mais plusieurs contraintes indépendantes de la Commune et de la Socad, concessionnaire, ont freiné son avancement.

En septembre 2016, un premier avant-projet avait été soumis à la municipalité mais, dépassant l'enveloppe financière prévue, il avait été demandé à la maîtrise d'œuvre de le retravailler. Ce qui a été fait à 2 reprises pour parvenir à cette 3ème mouture présentée ce soir.

### L'avant projet... plan et programme

Surface totale de 5 32 34 m<sup>2</sup>  
Dont 3 57 84 m<sup>2</sup> de terrains cessibles – 67%

69 lots pour environ 100 logements

Typologies représentées  
Individuels libres  
Individuels groupés  
Intermédiaires  
Collectif

Statut des logements  
Constructeur libre  
Auto construction et promotion  
Habitat participatif  
Promotion  
Bailleurs privés et sociaux

Autres  
Commerces services associations...

Validation AVP - 23 mai 2017



Description du programme :

Le périmètre du projet s'étend sur plus de 5 hectares de terrain et 3 hectares et demi seront commercialisés. Le reste étant dédié aux parties voiries, espaces verts, prairie creuse, jardins familiaux, parc etc...



La tranche 1 représente environ 30 à 35 logements et seront réalisés aussi le parc, les jardins familiaux.

Concernant le phasage, la concession est fixée sur 10 ans à compter de 2014 soit jusqu'en 2024.  
Durée prévisionnelle de la Phase 1 : 4 à 5 ans.

L'étude d'INGEROP sur le réseau Eaux usées Eaux pluviales a conclu à une amélioration de la situation de ruissellement des eaux après la réalisation du quartier. En effet, la destination actuelle agricole accentue le ruissellement alors que l'aménagement du quartier avec la réalisation de noues pour ralentir l'écoulement de l'eau et en faciliter l'infiltration associée à la réalisation du jardin creux permettant la rétention d'eau améliorera la situation.

La rue de Dole restera avec son gabarit actuel, il a été acté qu'elle ne serait pas re-qualifiée ni reprise. Il y aura uniquement la création d'un plateau surélevé au croisement de la rue des Courtils/Cabarelle et de la Rue de Dole.

Concernant le déplacement et l'agrandissement d'Intermarché (actuellement situé Place du 1<sup>er</sup> Mai), ce projet est inclus dans le futur quartier quasiment depuis le début du lancement de la concession. Le Comité d'engagement Mousquetaires Immobilier a récemment accepté le projet à 990 m<sup>2</sup> de surface commerciale. Reste à obtenir l'accord du comité d'engagement National d'Intermarché.

Le montant de l'opération globale tranches 1, 2 et 3 s'élève à 5 043 094 €. Le montant de la tranche 1 s'élève à 2 943 476 €. L'Agence de l'Eau subventionnerait le projet à hauteur de 80 000 €, la Région 200 000 € (en cours d'instruction), l'Etat pourrait participer par le biais de la DETR et la participation totale communale à l'opération est de 950 000 € répartie sur les 10 ans de la concession.

## Les étapes à venir...

- Validation de l'avant projet
- Consultation bancaire sur la base du nouveau projet
- Avenants à la concession, marché moe, lancement PRO
- Dépôt permis d'aménager
- Validation DCE
- Obtention permis d'aménager
- Consultation travaux
- Signature compromis Intermarché ..
- Lancement travaux 1ere tranche

Mai 2017  
Juin 2017  
Juillet 2017  
Septembre 2017  
Octobre 2017  
Novembre 2017  
Décembre 2017  
Janvier 2018

Validation AVP - 23 mai 2017

Sur la tranche 1, la durée des travaux devrait être d'environ 14 à 16 mois.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE à l'unanimité**, l'avant-projet du Quartier des Vergers tel que présenté.

## II – ÉLECTIONS LEGISLATIVES : 11 et 18 juin 2017 – Permanences des élus.

Tableaux des permanences 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour en annexe.

Le Maire demande aux conseillers et conseillères de bien vouloir s'inscrire dans les plages horaires vacantes.

### QUESTIONS DIVERSES :

#### QD N°1 – RENOUELEMENT LIGNE TRESORERIE.

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune a renouvelé en 2016 une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € conclue initialement en 2015 et qui arrivera à échéance le 30 juin 2017.

Il demande donc au Conseil de l'autoriser à renouveler cette ligne de Trésorerie jusqu'en juin 2018.

Le Conseil Municipal,

- **DONNE à l'unanimité** délégation au Maire pour renouveler cette ouverture de crédit et L'AUTORISE à signer, sans autre délibération, tout document afférent et à procéder aux demandes de versement des fonds et s'engager aux remboursements des sommes dues au plus tard le 30 juin 2018.

## **QD N°2 – PERSONNEL COMMUNAL : Transformation de poste.**

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 16 mai 2017, le Conseil Municipal décide de transformer les postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe en poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe ;
- 1 poste d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe en poste d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> classe.

## **QD N°3 – Ecole de Musique Tavaux Abergement la Ronce Damparis (EMTAD).** Participation communale à une première inscription.

Dans le but de favoriser l'accès à la culture et d'inciter les parents à inscrire leurs enfants à l'école de musique de Tavaux Abergement la Ronce Damparis, le Maire en accord avec le Bureau Municipal propose que la Commune attribue une participation financière à chaque première inscription d'un enfant de niveau scolaire maternelle ou élémentaire.

La participation communale à une première inscription pourrait être de 50 €.

Le nombre de jeunes concernés par cette mesure incitative a été évalué à environ 4 par an, ce qui représenterait une participation de 200 € environ.

Cette participation communale viendrait en complément à la subvention annuelle versée par la Commune et qui permet aux damparisiens-nes de bénéficier des tarifs tavellois (rappel en 2017 : subvention communale de 5 536,10 € pour 23 élèves inscrit-es).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** à l'unanimité la mise en place d'une participation communale de 50 € ayant pour but d'inciter l'inscription de jeunes à l'école de musique (EMTAD) dans les conditions suivantes :
  - Cette participation est réservée aux enfants dont les parents sont domiciliés à Damparis (présentation d'un justificatif de domicile).
  - Cette participation sera attribuée aux jeunes en âge scolaire de niveau école maternelle et élémentaire.
  - Cette participation ne sera accordée qu'une seule fois et pour une première inscription (les enfants déjà inscrits les années précédentes en seront exclus).

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Exposition musée des Beaux-arts à Lons le Saunier.**

Le Maire informe le Conseil qu'une exposition d'objets métalliques à l'âge de bronze se déroule du 20 mai au 22 octobre 2017 au musée des Beaux-Arts à Lons le Saunier. Sont exposées, certaines découvertes réalisées sur Damparis au moment des fouilles archéologiques du secteur Innovia.

**Séance levée à 19 h 55**